

ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito



Alors que la saison d'irrigation bat son plein en ce début de printemps, la Chambre d'agriculture est aux côtés de tous les irrigants des Bouches-du-Rhône. Que cela soit via l'OUGC, le Canal de Provence, les canaux d'irrigation, nous sommes mobilisés pour vous garantir plus que jamais, en cette période difficile, cet accès à l'eau si vital pour nos exploitations. Je tiens également à remercier tous les gestionnaires de réseaux hydrauliques qui ont permis cette remise en eau malgré les difficultés du confinement. Si vous rencontrez malgré tout des difficultés pour irriguer votre exploitation, contactez l'équipe du « Pôle Eau » de la Chambre d'agriculture et nous vous aiderons.

Patrick LÉVÊQUE, Président de la Chambre d'agriculture 13.

En bref...

Enquête sur la modernisation des réseaux d'irrigation individuels de Camargue

Afin d'accompagner les irrigants et de porter vos besoins auprès de nos partenaires et financeurs potentiels, nous vous proposons d'évaluer vos besoins d'investissements en matière de réseaux hydrauliques. Un questionnaire, destiné aux exploitations agricoles de Camargue, nous permettra d'estimer les besoins de modernisation des réseaux individuels d'irrigation (exploitations agricoles ou petites ASL). Pour compléter ce questionnaire, ou si votre demande concerne un autre territoire que la

Camargue, merci de contacter **Christelle MACÉ** par mail : c.mace@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Projet PSE Crau

L'agence de l'eau RM&C a ouvert en 2019 un appel à initiative pour la mise en place de façon expérimentale « les Paiements pour Services Environnementaux ». A ce jour, plusieurs projets ont été retenus, dont notamment un porté par le Syndicat Mixte de gestion de la Nappe de la Crau (SYMCRU). La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est partenaire dans cette expérimentation qui débutera avant l'été 2020 et selon les possibilités d'organisation obligées dans le cadre

Chiffre clef

70 %

C'est la quantité moyenne d'eau d'irrigation gravitaire qui s'infiltre dans les nappes ; nappes utilisées par la suite pour l'alimentation en eau potable.

du confinement national. Il s'agira principalement de concevoir des PSE en lien avec la gestion quantitative de la ressource en eau et la réalimentation de la nappe via les irrigations gravitaires.

Démarrage du projet Arb'Eau Crau



Le projet Arb'Eau Crau financé par un fond FEADER, est porté par la Chambre d'agriculture 13 en partenariat avec l'INRAE d'Avignon et de Montpellier, SUDEXPE et AgroRessources. L'objectif principal est d'étudier les impacts économiques et physiologiques d'une restriction d'irrigation sur la filière arboricole. L'expérimentation de 3 ans est réalisée sur une exploitation de pêches et d'abricots à Grans (13). Le suivi parcellaire se fait sur 4 parcelles témoins et 4 parcelles mises en expérimentation. Ce sont 10 à 15 arbres par parcelle qui seront observés (abricots tardifs, pêcheurs précoces, saisons et tardifs).

3 actions principales orientent le projet. Dans un premier temps, les résultats attendus de la 1^{ère} action sont :

Une connaissance de l'impact des restrictions sur :

- le potentiel de production du verger ;
- le calibre ;
- le retour à fleurs ;
- l'état sanitaire ;
- la qualité du fruit.

A terme, cette action permettra la **détermination des taux de restriction** acceptables pour l'arbre et pour l'agriculteur.

L'action 2 vise une étude socio-économique du territoire et notamment sur comment mettre en place un protocole de solidarité entre les filières en cas de restriction d'eau. L'étude prendra en compte la diversité des vulnérabilités des productions.

L'action 3 consiste à la valorisation et au partage des résultats observés avec notamment la réalisation d'un colloque ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire.

Votre contact : **Lauriane MOREL** : 06 30 51 44 09
l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Témoignage

M. Bernard
Arboriculteur à Grans
(GAEC BERNARD).



Cela fait cinq ans que nous travaillons déjà sur ces réflexions de diminution d'épandage d'engrais et d'irrigation. Le projet Arb'Eau Crau va nous permettre d'étudier au mieux l'optimisation de l'irrigation en cas de restriction d'eau. Le territoire de la Crau de type cailloutis est caractérisé comme une steppe, ce qui en fait un sol pauvre qui s'assèche très rapidement. Ce projet est un moyen pour nous de partager ce que nous avons étudié ces dernières années et d'aller plus loin dans nos recherches pour les années à venir.

Continuité du service d'irrigation au sein des ASA

Les ASA, Établissements Publics Administratifs doivent assurer la continuité de leur service public. Cependant le décret du 16 mars 2020 impose la limitation de tous les déplacements.

Tout ce qui est différé doit être reporté.

Pour les services administratifs, les ASA doivent, si possible, organiser les activités en télétravail.

Pour les services techniques, seules les activités nécessaires à la continuité et à la sécurité doivent être assurées en respectant les règles de bon sens : déplacement et travail seul tant que les enjeux de sécurité ne nécessitent pas d'intervenir à plusieurs, ou dans le cas d'un rendez-vous fixé avant le confinement et qui ne pourrait être reporté.

Seuls les déplacements relatifs à des travaux qui ne peuvent être différés seront donc exigés par les ASA auprès de l'entreprise titulaire du marché. Un ordre de service rédigé dans ce sens devrait permettre à l'entreprise d'éditer les attestations de déplacement dérogatoires et de se procurer les fournitures nécessaires.

Pour tous les déplacements domicile-travail ou professionnels, la personne devra impérativement être munie :

- de l'attestation de déplacement dérogatoire signée et **renouvelée pour chaque déplacement**, pour le président et autres membres du conseil syndical ;

- OU de l'attestation « justificatif de déplacement professionnel » pour les employés, qui pourra être imprimée sur papier à en-tête de l'ASA, et signée par l'autorité hiérarchique, valable pour toute la durée de la crise.

Les ASA auront intérêt à diffuser une information auprès des membres avec un numéro d'appel pour les demandes de renseignements. Des délibérations du syndicat (réunit en présentiel ou à distance) pourront fixer les règles spécifiques du service dans le cadre de la crise actuelle ou régler les points urgents. L'affichage au siège donnera une valeur réglementaire.

La DDTM a constitué un réseau d'échange technique qui rassemble les services de l'État, le Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales (SMGAS), la Chambre d'agriculture 13 et la Fédération de structures hydrauliques. N'hésitez pas à vous rapprocher de ces correspondants pour toute question ou difficulté rencontrée.

Votre contact : 04 90 07 71 70
contact@asainfo.fr

Note rédigée par la FDSH13, ASAInfo en partenariat avec Maître BERGUET, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence.




CORONAVIRUS COVID-19

Agriculteurs :
toutes les réponses à vos questions

Agriculteurs, toutes les réponses à vos questions

Afin de vous informer au mieux des mesures de soutien aux entreprises et des initiatives en faveur de l'agriculture, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a créé une page web dédiée, accessible depuis sa page d'accueil, qui recense ces dispositifs. Actualités, informations, documents à télécharger..., cette page est régulièrement mise à jour.

N'hésitez pas à y revenir.

➤ www.chambre-agriculture13.fr/covid-19-relais-dinformations

La Chambre d'agriculture se mobilise pour vous assurer la continuité de ses services, malgré les mesures de prévention.

Pendant cette période et pour continuer à vous accompagner au mieux, tous nos conseillers sont joignables par téléphone et par mail.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13